



Référentiel de sensibilité des données des amphibiens et reptiles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décembre 2025



 Conservatoire
d'espaces naturels
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Informations sur le document

Historique du document :

Version	Date	Commentaires
Version 1	Décembre 2025	Version finale n°1 validée par les CSRPN du 25/05/2023, du 07/12/2023, du 22/02/2024 et du 03/12/2024 et par le MNHN le 20/06/2025

Date de réalisation : décembre 2025

Rédaction :

Hélène CHAUVIN - Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

Yolan RICHARD - Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

Relecture :

Florian Plault - Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marc-Antoine Marchand - Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

Julie DELAUGE - Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

Citation recommandée :

CEN PACA, 2025. Référentiel de sensibilité des données des amphibiens et reptiles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, version 1. Conservatoire des espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Silene, plateforme d'occurrences taxons du SINP PACA. 17p.

Photographies de couverture (de gauche à droite) :

Epidalea calamita © S. Richaud

Natrix helvetica © S. Richaud

Tables des matières

Préambule	4
I. Méthodologie.....	5
II. Amphibiens	8
Calendrier et experts sollicités	8
Résultats de l'analyse.....	8
Espèces sensibles figurant sur la liste socle nationale et n'ayant pas été retenues pour la liste régionale	9
Avis du CSRPN.....	9
Avis du MNHN	10
III. Reptiles.....	11
Calendrier et experts sollicités	11
Résultats de l'analyse.....	11
Avis du CSRPN.....	12
Avis du MNHN	12
Liste des espèces à données sensibles parmi les amphibiens et reptiles de PACA	13
Bibliographie	14
ANNEXE : Tableau des critères d'évaluation des taxons d'amphibiens et de reptiles en PACA	15

Préambule

Le Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel (SINP) est un programme national, porté par le Ministère chargé de l'environnement et conçu comme une organisation collaborative pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données de biodiversité. Le SINP est un des Systèmes d'information métiers du Système d'information sur la biodiversité (SIB), son organisation est décrite dans un le schéma métier du SINP approuvé le 30 août 2022 et disponible sur www.naturefrance.fr.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Silene est le portail régional d'accès aux données naturalistes. Silene est un outil public et collectif qui informe sur la localisation des espèces de faune et de flore dans l'objectif de favoriser, par le partage de la connaissance, la prise en compte de la biodiversité et la conservation du patrimoine naturel régional. Silene est ainsi la plateforme régionale d'occurrence taxons du SINP en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En tant que plateforme habilité SINP, Silene est donc un dispositif qui doit fournir des réponses opérationnelles aux engagements de l'État (convention d'Aarhus, Directive 2003/4/CE, Plan biodiversité du 4 juillet 2018).

Le nouveau schéma métier du SINP d'août 2022 impose la libre diffusion (open data) des données, hors données sensibles. **Une donnée sensible est une donnée dont la consultation ou la communication porte atteinte à la protection de l'environnement** (article 124-4 du Code de l'environnement). Ces données sensibles doivent rester des exceptions à la règle générale en matière d'information sur l'environnement, à savoir la diffusion de l'information. Dans chaque cas particulier, **l'intérêt public servi par la divulgation est mis en balance avec l'intérêt servi par le refus de divulguer** (article 4.2 de la Directive européenne 2003/4/CE).

Chaque région élabore et met en place ses référentiels de données sensibles afin qu'ils soient pris en compte lors de la mise en conformité avec l'open data.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur a coordonné l'élaboration des référentiels de sensibilité des données faunistiques des taxons terrestres pour le territoire de la région PACA. Cette évaluation est organisée par grands groupes taxonomiques.

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation **des amphibiens et des reptiles** de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



I. Méthodologie

L'évaluation des données sensibles se base sur le guide technique réalisé par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) (Ichter *et al.*, 2022). Chaque choix doit être argumenté et validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), puis par le MNHN. Un arrêté préfectoral est ensuite publié et les référentiels de données sensibles régionaux peuvent être intégrés sur la plateforme du SINP régional et national.

Un élément est considéré comme potentiellement sensible s'il répond **simultanément aux trois critères** de sélection du guide méthodologique (tableau 1) :

- critère A : risque d'atteinte volontaire
- critère B : sensibilité intrinsèque
- critère C : effet de la diffusion

Le critère A concerne le risque d'atteinte volontaire sur un taxon, plus précisément l'élément est-il soumis à une activité humaine pouvant lui être néfaste ? Les atteintes ont été appréhendées, dans la mesure du possible, à l'échelle des populations.

Le critère B concerne la sensibilité intrinsèque du taxon, à savoir le taxon est-il menacé ou à risque ? Ce critère a été rempli sur les listes rouges PACA lorsque celles-ci existaient ; à défaut, comme c'est le cas pour les Poissons, ce sont les listes rouges France qui ont été utilisées.

Le critère C concerne l'effet de la diffusion, plus précisément l'objectif est de savoir si la diffusion des données risque d'augmenter de manière immédiate et irrémédiable à court terme le préjudice portant sur le taxon (décrit au critère A). Pour répondre à ce critère, le sous critère C-1 concernant la disponibilité de l'information dans le domaine public a été évalué en fonction de la disponibilité des données de manière massive et facilement trouvables.

Pour les taxons validant ces trois critères, les **conditions de floutage** ont ensuite été déterminés selon les définitions du guide méthodologique, à savoir les règles d'application, le niveau de floutage et la durée de floutage de la donnée (tableaux 2 et 3).

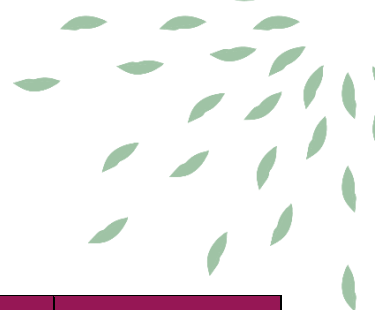


Tableau 1. Synthèse des critères du guide méthodologie national

Critère A : Risque d'atteinte volontaire dans la région ou dans un même contexte	Si oui	Si non
A-1) L'espèce est-elle sujette à atteinte directe de type prélèvement ou dérangement (comestible, collection, utilisation médicinale, industrielle, photographie, commerce, chasse, pêche, horticulture, destruction volontaire...)?	Passer à la question suivante	Données non sensibles à la diffusion
A-2) Y a-t-il des cas connus susceptibles d'affecter l'état des populations ? Ou existe-t-il des éléments objectifs d'un risque sur l'état de conservation à l'avenir ?	Espèce potentiellement sensible (voir critères B et C)	Cas à débattre
Critère B : Sensibilité intrinsèque de l'espèce	Si oui	Si non
B-1a) Si l'espèce figure sur une liste rouge régionale ou nationale (voire européenne ou mondiale le cas échéant) selon la méthodologie UICN : est-elle considérée vulnérable (VU), en danger (EN) ou en danger critique d'extinction (CR) ? (sauf cas particulier de déclin d'une population encore répandue = non sensible)	Espèce potentiellement sensible (voir critères A et C)	Passer à la question suivante
B-1b) S'il n'y a pas de liste rouge régionale ou nationale pour le groupe concerné, ou que l'espèce a été évaluée quasi menacée (NT) ou en données insuffisantes DD par la liste rouge : <ul style="list-style-type: none"> l'espèce est considérée comme très rare (faible effectif ou surtout très peu de stations) au niveau régional (p. ex. issue des listes d'espèces déterminantes ZNIEFF) l'espèce est fragile en raison d'une dynamique démographique faible 	Espèce potentiellement sensible (voir critères A et C)	Passer à la question suivante
B-2) L'espèce n'est pas particulièrement menacée mais son milieu ou la communauté d'espèces dont elle est caractéristique est très sensible en cas de fréquentation ou dérangement.	Cas à débattre	Données non sensibles à la diffusion
Critère C : Effet de la diffusion de l'information (La disponibilité de l'information augmente elle le risque ?)	Si oui	Si non
C-1) Les informations sont-elles déjà dans le domaine public, ou déjà connues des personnes ou groupes de personnes susceptibles de porter atteinte aux populations ?	Données non sensibles à la diffusion	Passer à la question suivante
C-2) L'espèce est-elle facilement trouvable (ou accessible) sur le terrain, pour un observateur connaissant la biologie de l'espèce ?	Potentiellement sensible (voir critères A, B et les éléments de contexte)	Cas à débattre

Tableau 2. Synthèse des conditions d'application du floutage des données sensibles

Condition	Description/exemple
Statut biologique	Reproduction, hibernation, swarming, sédentaire
Comportement	Hibernage, dortoir, swarming, nourrissage jeunes, sédentaire, territorial...
Stade de vie	Stade de développement (adulte, juvénile, larve...)
Période (année)	Sensibilité applicable sur les données observées il y a moins de N années
Période (mois)	Sensibilité applicable sur les données observées entre les mois X et Y (p. ex. pour ne flouter les occurrences d'espèces qu'en période de reproduction)
Dénombrement	Individu, ponte, colonie
Indices de présence	Galerie, terrier, tanière, gîte



Tableau 3. Synthèse des niveaux de floutage possibles pour les données sensibles

Surface (km ²)	Surface (ha)	Correspondance maillage
1 km ²	100 hectares	Maille 1 km
4 km ²	400 hectares	Maille 2 km
25 km ²	2 500 hectares	Maille 5 km
100 km ²	10 000 hectares	Maille 10 km
400 km ²	40 000 hectares	Maille 20 km
2 500 km ²	250 000 hectares	Maille 50 km
5 000 km ²	500 000 hectares	Maille 70 km
Aucune diffusion	NA	NA

Pour les groupes taxonomiques à très forte richesse spécifique et aux connaissances plus ou moins lacunaires (comme celui des invertébrés), **le tableau de critères du guide méthodologique a été rempli uniquement pour les espèces sur lesquelles un éventuel sujet de vulnérabilité était présent.**

Il a été inclus à la réflexion de chaque groupe taxonomique les **espèces absentes ou non-revues** sur le territoire et qui pourraient être (re)trouvées dans la région PACA.

Lorsque cela a été possible, une présentation de la démarche a été réalisée au sein des **COPIL et/ou COTECH des espèces bénéficiant d'un PNA ou PRA** afin d'assurer une cohérence entre ces politiques publiques. Les animateurs de ces plans ont été invités systématiquement aux ateliers d'experts afin de porter l'avis des PNA/PRA concernés. Lorsque leur présence n'a pas été possible, leur avis a été demandé par écrit et porté à la connaissance des experts et du CSRPN.

Un rapprochement avec les **SINP régionaux des territoires limitrophes** a été réalisé afin d'avoir une cohérence de floutage.

II. Amphibiens

Les amphibiens forment un groupe bien connu et bien étudié. L'ensemble des espèces a pu être étudié au vu de la bonne connaissance sur ces taxons. Une espèce bénéficie d'une déclinaison régionale d'un plan national d'actions (le Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*). L'évaluation a donc porté sur les **18 espèces** concernées par ce groupe taxonomique.

L'atelier d'expert a été commun pour les amphibiens et les reptiles.

CALENDRIER ET EXPERTS SOLLICITES

L'atelier des experts régionaux s'est tenu le **24 février 2023** et a été animé par Hélène Chauvin (CEN PACA).


Experts présents (atelier d'experts)	Experts sollicités non présents mais ayant transmis leur avis
Claire CALDIER (Colinéo)	Alain BLOC et Pierpaolo BRENA (conservateurs de la Réserve naturelle nationale Ristolas Mont-Viso)
Eric DURAND (Naturalia-Environnement)	Pierre-André CROCHET (CEFE)
Nicolas FUENTO (LPO PACA)	Franck DHERMAIN (expert naturaliste)
Marc-Antoine MARCHAND (CEN PACA)	
Florian PLAULT (CEN PACA, animateur du PRA Sonneur à ventre jaune)	

RESULTATS DE L'ANALYSE

Le groupe d'experts a validé que le **critère A1** est rempli pour cinq espèces ; ces espèces peuvent en effet être soumises à une atteinte de type attrait naturalistes/photographies (Pélobate cultripède *Pelobates cultripedes*, Salamandre de Lanza *Salamandra lanzai*, Salamandre tachetée *Salamandra salamandra*, Spélerpès de Strinati *Speleomantes strinatii*, Triton crêté *Triturus cristatus*).

L'évaluation du **critère A2** sur l'existence de cas connus susceptibles d'affecter l'état des populations ou d'éléments objectifs d'un risque sur l'état de conservation à l'avenir a été réalisée pour tous les taxons. Parmi les cinq espèces remplissant le critère A1, la réponse à ce critère est **affirmatif pour quatre espèces** (le Pélobate cultripède, la Salamandre de Lanza, le Spélerpès de Strinati et le Triton crêté). L'impact lié à la chytridiomycose (due à la fréquentation humaine) a également été soulevé et inclus dans ce critère A2.

Concernant le **critère B1a**, deux espèces (Pélobate cultripède et Triton crêté) parmi ces quatre remplissent ce critère de par leur statut de menace (EN ou CR sur la liste rouge PACA 2017). Une autre espèce remplit le **critère B1b** du fait d'une rareté ou de populations jugées fragiles : la Salamandre de Lanza. Ce sont donc trois espèces qui remplissent le critère B.



Parmi ces trois espèces, une remplit le **critère C** du fait de la non-disponibilité des localisations précises car ce sont souvent des zonages ou des pointages au lieu-dit ou à la commune qui sont diffusés (critère C1) et de la facilité de détection de ces espèces (critère C2). **Une seule de ces trois espèces est donc jugée comme ayant des données sensibles** puisqu'elle remplit les trois critères (A, B, C), il s'agit du **Pélobate cultripède**. **Un floutage à la maille 5x5km de l'ensemble des données** de cette espèce est proposée.

Deux espèces ne remplissent pas le **critère C** car les localisations précises sont déjà connues :

- ❶ **la Salamandre de Lanza**, espèce pour laquelle il n'existe qu'une station unique très bien connue des naturalistes et photographes de l'Europe entière et qui est facilement détectable les jours de pluie. La quasi-totalité de la répartition de l'espèce en France est dans une réserve naturelle nationale. Les experts ont jugé que la libération de données risquait d'amplifier la fréquentation de la station. Ce cas a été débattu en CSRPN (cf. § ci-dessous) ;
- ❷ **le Triton crêté**, pour lequel il n'existe que deux stations, dont une seule station est bien identifiée par le public averti et la deuxième station est facilement trouvable. Cependant la diffusion de l'information risque d'augmenter le risque d'atteinte portant sur cette espèce (photographie, chytridiomycose). Ce cas a été débattu en CSRPN (cf. § ci-dessous).

Une espèce supplémentaire a été discutée, le Spélerpès de Strinati qui ne remplit pas le **critère B** (aucun des sous-critère n'est validé) mais remplit les **critères A et C**. Ce cas a été débattu en CSRPN (cf. § ci-dessous).

ESPECES SENSIBLES FIGURANT SUR LA LISTE SOCLE NATIONALE ET N'AYANT PAS ETE RETENUES POUR LA LISTE REGIONALE

La liste socle nationale de sensibilité (version 2.0) comprend deux espèces sensibles d'amphibiens qui n'ont pas été retenues au niveau régional : le Pélobate brun *Pelobates fuscus* et la Salamandre noire *Salamandra atra atra*.

Le Pélobate brun et la Salamandre noire ne sont pas présents en PACA, c'est pour cette raison que ces deux espèces n'ont pas été retenues dans la liste de sensibilité régionale.


La liste socle nationale de sensibilité (version 3.0, parue en 2024) ne comprend plus aucune espèce pour les amphibiens.

AVIS DU CSRPN

Les experts du CSRPN réunis le **25/05/2023** ont validé la sensibilité du **Pélobate cultripède** au niveau de floutage proposé. Ils ont également jugé que la **Salamandre de Lanza** ne justifiait pas la mise en sensibilité de ses données d'occurrence ; l'unique station de cette espèce étant largement connue précisément. Les experts ont également jugé que le **Triton crêté** justifiait sa mise en sensibilité ; l'ensemble des stations n'étant pas encore connu par le tout public. Le floutage a été validé au niveau départemental (maille 70x70km) car il a été jugé qu'un floutage à une maille de 10x10 km permettrait rapidement de retrouver les stations au vu du faible nombre de zones humides dans ce secteur.

Les experts ont également débattu du **Spélerpès de Strinati** afin de réfléchir à la compatibilité avec les données sensibles chiroptères (en cavités). En effet, la méthodologie nationale pour l'élaboration des données sensibles a une entrée « taxon » qui ne permet pas de prendre en compte l'entrée « habitat ». Le sujet de débat est de savoir si la diffusion de données Spélerpès de Strinati au sein de cavités permettrait de localiser plus facilement d'autres espèces au sein de ces cavités qui seraient jugées sensibles à la diffusion (cas des chiroptères). Les experts du CSRPN réunis le **07/12/2023** ont validé la sensibilité des données de cette espèce uniquement en cavités, afin d'assurer une cohérence avec la sensibilité des gîtes à chiroptères.





Les experts du CSRPN réunis le **22/02/2024** ont ré-évalué la sensibilité de la **Salamandre de Lanza** suite à de nouveaux éléments apportés par le conservateur et le conseil scientifique de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont-Viso qui accueille les uniques stations françaises de l'espèce. En effet, il existe plusieurs stations non encore connues dans le domaine public. Cette espèce est donc validée comme ayant des données sensibles, avec un niveau de floutage à la maille 5x5km de l'ensemble de ses données.

AVIS DU MNHN

Les experts du MNHN ont pu évaluer la méthodologie mise en place pour évaluer chaque taxon et établir la liste de sensibilité régionale. Ils ont rendu leur avis le **20/06/2025** et notent un respect du cadre national dans la démarche d'élaboration de cette liste.

Les experts du MNHN ont émis un **avis scientifique et technique favorable** à la sensibilité des données **du Pélobate cultripède, de la Salamandre de Lanza, du Spélerpès de Strinati et du Triton crêté** aux conditions de floutage proposées par les experts et le CSRPN.



III. Reptiles

Les reptiles forment un groupe bien connu et bien étudié. L'ensemble des espèces a pu être étudié au vu de la bonne connaissance sur ces taxons. Deux espèces bénéficient d'un plan national d'actions (la Tortue d'Hermann *Testudo hermanni* et la Vipère d'Orsini *Vipera ursinii*) et deux espèces bénéficient d'une déclinaison régionale d'un plan national d'actions (le Lézard ocellé *Timon lepidus* et la Cistude d'Europe *Emys orbicularis*). L'évaluation a donc porté sur les **26 espèces** concernées par ce groupe taxonomique.

L'atelier d'expert a été commun pour les amphibiens et les reptiles.

CALENDRIER ET EXPERTS SOLLICITES

L'atelier des experts régionaux s'est tenu le **24 février 2023** et a été animé par Hélène Chauvin (CEN PACA).

Experts présents (atelier d'experts)	Experts sollicités non présents mais ayant transmis leur avis
Claire CALDIER (Colinéo)	PIERRE-ANDRE CROCHET (CEFE)
Eric DURAND (Naturalia-Environnement)	Franck DHERMAIN (expert naturaliste)
Nicolas FUENTO (LPO PACA)	Le comité scientifique du PNA Tortue d'Hermann : Jean-Marie BALLOUARD, Sébastien CARON, Antoine CATARD, Joseph CELSE, Marc CHEYLAN, Dominique GUICHETEAU, Vincent MARIANI, Marie-Paule SAVELLI
Marc-Antoine MARCHAND (CEN PACA, animateur du PNA Vipère d'Orsini)	
Florian PLAULT (CEN PACA, animateur du PRA Cistude d'Europe et du PRA Lézard ocellé)	


La démarche et l'état d'avancement ont été présentés au sein des Comités de Pilotage du **PRA Lézard ocellé le 13 avril 2023** et du **PNA Tortue d'Hermann le 03 juillet 2023**.

RESULTATS DE L'ANALYSE

La **Tortue caouanne** a été prise en compte dans cette évaluation du fait qu'une partie de son cycle de vie se déroule sur le milieu terrestre.

Le groupe d'experts a validé que le **critère A1** est rempli pour huit espèces ; ces espèces peuvent en effet être soumises à une atteinte de type destruction/dérangement/prélèvement : Tortue d'Hermann, Vipère aspic *Vipera aspis*, Tortue caouanne *Caretta caretta*, ou de type attrait naturalistes/photographies : Cistude d'Europe, Couleuvre de Montpellier *Malpolon monspessulanus*, Eulepte d'Europe *Euleptes europaea*, Lézard ocellé, Vipère d'Orsini.





L'évaluation du **critère A2** sur l'existence de cas connus susceptibles d'affecter l'état des populations ou d'éléments objectifs d'un risque sur l'état de conservation à l'avenir a été faite pour tous les taxons. Parmi les huit espèces remplissant le **critère A1**, la réponse à ce critère est **affirmative pour sept espèces** (Cistude d'Europe, Couleuvre de Montpellier, Eulepte d'Europe, Tortue d'Hermann, Vipère aspic, Vipère d'Orsini, Tortue caouanne). Des cas sont en effet connus sur l'impact de dérangement sur des populations ou sont fortement suspectés (c'est le cas pour les pontes de la Tortue caouanne).

Concernant le **critère B1a**, trois espèces (Eulepte d'Europe, Tortue d'Hermann, Vipère d'Orsini) parmi ces sept remplissent ce critère de par leur statut de menace (EN sur la liste rouge PACA 2017). Deux autres espèces remplissent le **critère B1b** du fait d'une rareté ou de populations jugées fragiles : la Couleuvre de Montpellier en hiver et la Tortue caouanne. Enfin, la Vipère aspic remplit le **critère B2** au vu de certains milieux vulnérables qu'elle fréquente en basse altitude. **Ce sont donc six espèces qui remplissent le critère B.**

Parmi ces six espèces, cinq remplissent le **critère C** du fait de la non-disponibilité des localisations précises car ce sont souvent des zonages ou des pointages au lieu-dit ou à la commune qui sont diffusés (**critère C1**) et de la facilité de détection de ces espèces (**critère C2**). **Ces cinq espèces sont donc jugées comme ayant des données sensibles** puisqu'elles remplissent les trois critères (A, B, C), **il s'agit de la Couleuvre de Montpellier, l'Eulepte d'Europe, la Tortue d'Hermann, la Vipère aspic et la Vipère d'Orsini.**

Concernant la **Tortue caouanne**, le **critère C1** n'est pas rempli puisque le seul site de ponte actuellement connu a été très médiatisé et donc bien connu du public. Néanmoins, les experts ont jugé qu'il était possible qu'il y ait une augmentation des pontes dans les années à venir et que les moyens de mise en défend risquaient d'être limités. Au vu de ces éléments, il a été jugé **que le critère C était rempli pour cette espèce** puisque la diffusion de l'information précise pour les nouveaux sites de ponte éventuels pourrait amplifier l'atteinte sur cette espèce et impacter la population.

AVIS DU CSRPN

Les experts du CSRPN réunis le **25/05/2023** ont validé la sensibilité de **l'Eulepte d'Europe**, de la **Tortue d'Hermann**, de la **Vipère d'Orsini** et de la **Tortue caouanne**. Le floutage est acté à la maille 1x1km pour l'Eulepte d'Europe (uniquement pour les populations continentales) et pour la Tortue Caouanne (uniquement pour les données de reproduction) et à la maille 5x5km pour les autres espèces.


Les experts ont jugé que **la Couleuvre de Montpellier et la Vipère aspic ne justifiaient pas d'être considérées comme sensibles** (la sensibilité possible ne concernerait que le type garriguette et la vulnérabilité de la Couleuvre de Montpellier semble relative).

AVIS DU MNHN

Les experts du MNHN ont pu évaluer la méthodologie mise en place pour évaluer chaque taxon et établir la liste de sensibilité régionale. Ils ont rendu leur avis le **20/06/2025** et notent un respect du cadre national dans la démarche d'élaboration de cette liste.

Les experts du MNHN ont émis un **avis scientifique et technique favorable** à la sensibilité des données **de l'Eulepte d'Europe, de la Tortue d'Hermann, de la Tortue caouanne et de la Vipère d'Orsini** aux conditions de floutage proposées par les experts et le CSRPN.





Liste des espèces à données sensibles parmi les amphibiens et reptiles de PACA

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Élément de floutage	Niveau de floutage	Durée de floutage
Amphibiens	<i>Pelobates cultripes</i>	Pélobate cultripède	Toute donnée	5x5 km	permanente
Amphibiens	<i>Salamandra lanzai</i>	Salamandre de Lanza	Toute donnée	5x5 km	permanente
Amphibiens	<i>Speleomantes strinatii</i>	Spélerpès de Strinati	Toute donnée en cavité (cohérence chiroptère)	5x5 km	permanente
Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Toute donnée	70x70 km	permanente
Reptile	<i>Caretta caretta</i>	Tortue caouanne	Uniquement les données de reproduction	1x1 km	permanente
Reptile	<i>Euleptes europaea</i>	Eulepte d'Europe	Uniquement les données des populations continentales	1x1 km	permanente
Reptile	<i>Testudo hermanni</i>	Tortue d'Hermann	Toute donnée	5x5 km	permanente
Reptile	<i>Vipera ursinii</i>	Vipère d'Orsini	Toute donnée	5x5 km	permanente

Bibliographie

Celse J., Catard A., Caron S., Ballouard J.M., Cheylan M., Bosc V. et Roux A., 2018. Plan National d'Actions Tortue d'Hermann 2018-2027. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le Luc, 120p.

Ichter J., Robert S., Touroult J. (coord.), 2022. Sensibilité des données à la diffusion. Guide technique du SINP. v2.0. Paris, 24 pp.

Ichter J., Rodinson E., Maurel N., Robert S., 2024. Sensibilité à la diffusion des données du SINP. Liste nationale des espèces et des habitats. Version 3.0. PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD). hal-04395647v3

Marchand MA., Roy C., Renet J., Delauge J., Meyer D., Hayot C., 2017. Liste rouge des amphibiens et reptiles de Provence-Alpes-Côte d'Azur – Version mise en ligne. Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement & Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 16 p.

Marchand MA. (coord.), 2020. Plan national d'actions en faveur de la Vipère d'Orsini 2020-2030. CEN PACA et DREAL PACA. 112p.

Roy C., 2019. Déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata* Provence-Alpes-Côte d'Azur 2019-2023. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sisteron, 32p.

Thienpont S. (coord.), 2020a. Plan National d'Actions en faveur de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) 2020-2029. Société Herpétologique de France. Ministère de la Transition Écologique.

Thienpont S. (coord.), 2020b. Plan National d'Actions en faveur du Lézard ocellé (*Timon lepidus*) 2020-2029. Société Herpétologique de France. Ministère de la Transition Écologique.

Touroult J., 2016. SINP. Liste nationale des taxons potentiellement sensibles et des conditions de sensibilité/non sensibilité de la donnée, Version 2.

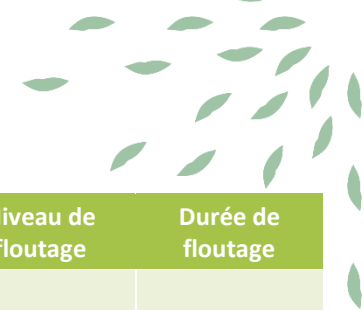


ANNEXE : Tableau des critères d'évaluation des taxons d'amphibiens et de reptiles en PACA

Groupe	Nom vernaculaire	A1	A2	B1a	B1b	B2	C1	C2	Éléments de floutage	Niveau de floutage	Durée de floutage
amphibien	Alyte accoucheur	N	N								
amphibien	Crapaud calamite	N	N								
amphibien	Crapaud épineux	N	N								
amphibien	Discoglosse sarde	N	N								
amphibien	Grenouille agile	N	N								
amphibien	Grenouille de Lessona	N	N								
amphibien	Grenouille de Pérez	N	N								
amphibien	Grenouille rousse	N	N								
amphibien	Pélobate cultripède	O	O	O			N	O	Toutes les données	5x5 km	P
amphibien	Pélodyte ponctué	N	N								
amphibien	Rainette méridionale	N	N								
amphibien	Salamandre de Lanza	O	O		O		N	O	Toutes les données	5x5 km	P
amphibien	Salamandre tachetée	O	N			O	N	O			
amphibien	Sonneur à ventre jaune	N	N								
amphibien	Spélerpès de Strinati	O	O			N	N	O	Données en cavités	5x5 km	P
amphibien	Triton alpestre	N	N								
amphibien	Triton crêté	O	O	O			N	O	Toutes les données	70x70 km	P
amphibien	Triton palmé	N	N								
reptile	Cistude d'Europe	O	O		N	N	O	O			

O : oui / N : non / P : permanent





Groupe	Nom vernaculaire	A1	A2	B1a	B1b	B2	C1	C2	Éléments de floutage	Niveau de floutage	Durée de floutage
reptile	Coronelle girondine	N	N								
reptile	Coronelle lisse	N	N								
reptile	Couleuvre à échelons	N	N								
reptile	Couleuvre de Montpellier	O	O		O		N	O			
reptile	Couleuvre d'Esculape	N	N								
reptile	Couleuvre helvétique	N	N								
reptile	Couleuvre verte et jaune	N	N								
reptile	Couleuvre vipérine	N	N								
reptile	Eulepte d'Europe	O	N (pressenti)	O			N	O	populations continentales	1x1 km	P
reptile	Hémidactyle verruqueux	N	N								
reptile	Lézard à deux raies	N	N								
reptile	Lézard catalan	N	N								
reptile	Lézard des murailles	N	N								
reptile	Lézard des souches	N	N								
reptile	Lézard ocellé	O	N		O		O	O			
reptile	Lézard vivipare	N	N								
reptile	Orvet de Vérone	N	N								
reptile	Orvet fragile	N	N								
reptile	Psammodrome d'Edwards	N	N								
reptile	Seps strié	N	N								
reptile	Tarente de Maurétanie	N	N								
reptile	Tortue caouanne	O	N (pressenti)		O		O	N	Données de reproduction	1x1 km	P
reptile	Tortue d'Hermann	O	O	O			N	O	Toutes les données	5x5 km	P
reptile	Vipère aspic	O	O			O	N	O			
reptile	Vipère d'Orsini	O	O	O			N	O	Toutes les données	5x5 km	P

O : oui / N : non / P : permanent





Email : contact@silene.eu

Document réalisé par :



Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur - Pôle Biodiversité Régionale

Mission réalisée avec le soutien de :



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Région SUD - Provence-Alpes-Côte d'Azur